

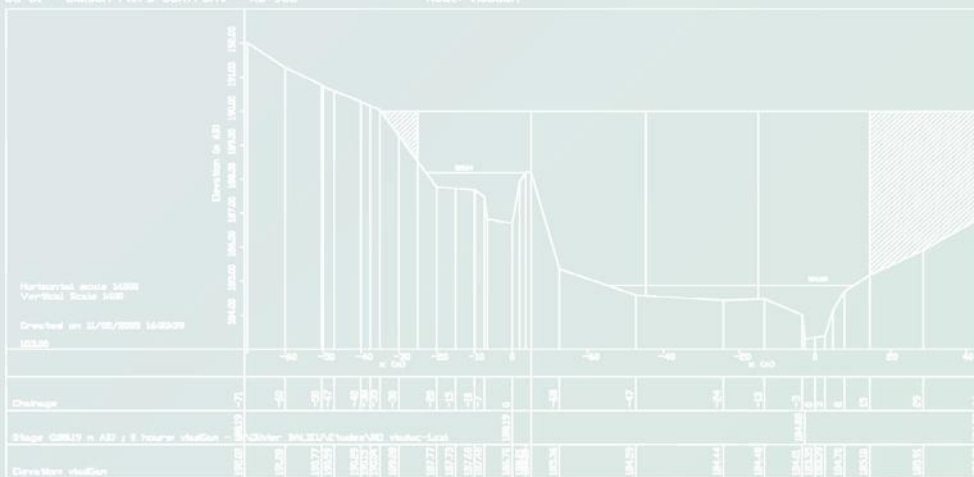
# CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT DE LA SEICHE 2019-2024

## VOLET MILIEUX AQUATIQUES

### Dossier de demande :

- Résumé non technique
- Déclaration d'Intérêt Général (DIG)
- Autorisation Environnementale (AE)  
au titre de la loi sur l'Eau

Anent immédiat RD 962 - HALDUZE - SOLUTION VIADUC 1 - LIGNE D'EAU CRUE 100 ANS - vue vers l'aval  
CS 61 - Liaison Flers-Bonfront - RD 962 Nodel visufan



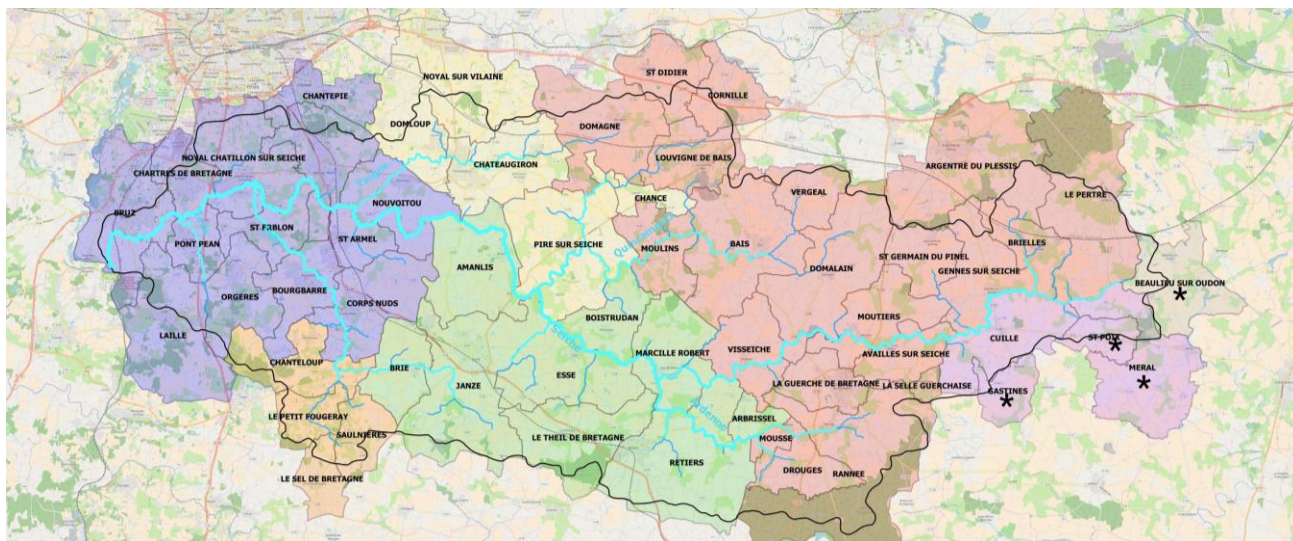
## C.E.R.E.S.A.

Centre d'études et de recherche sur l'environnement et les sols pour l'aménagement  
14 Les Hameaux de la Rivière  
35 230 NOYAL-CHÂTILLON-SUR-SEICHE  
Tél. 02 99 05 16 99 - Fax. 02 99 05 25 89  
E-mail : [ceresa.environnement@orange.fr](mailto:ceresa.environnement@orange.fr)

## Présentation du dossier

**Le Syndicat du Bassin Versant de la Seiche intervient sur tout ou partie des 53 communes de 6 EPCI (Roche au Fées Communauté, Pays de Châteaugiron Communauté, Rennes Métropole, Vitré Communauté, Bretagne Porte de Loire Communauté, Communauté de Communes du Pays de Craon), dont 52 en Ille-et-Vilaine\* et 1 en Mayenne. Ces collectivités territoriales ont décidé de se regrouper pour mener une politique cohérente de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.**

**Le Syndicat du Bassin Versant de la Seiche œuvre pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.**



- |                     |                                    |  |
|---------------------|------------------------------------|--|
| CA Rennes Métropole | Bretagne Porte de Loire Communauté | CC du Pays de Loiron                                   |
| Vitré Communauté    | CC du Pays de Châteaugiron         | Bassin Versant de la Seiche                            |
| CC du Pays de Craon | CC du Pays de la Roche aux Fées    | * Adhésion prochaine pour les compétences facultatives |

**Le bassin versant, qui s'étend sur 823 km<sup>2</sup>, comprend 14 masses d'eau cours d'eau (1 000km) et 2 masses d'eau plans d'eau (étang de Carcraon, étang de Marcillé-Robert).**

**Toutes les masses d'eau sont dégradées** du point de vue de la qualité physico-chimique de l'eau et de l'hydromorphologie des cours d'eau. **L'enjeu majeur** pour le syndicat du bassin versant de la Seiche est **d'atteindre le « bon état »** fixé en 2027, conformément à la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

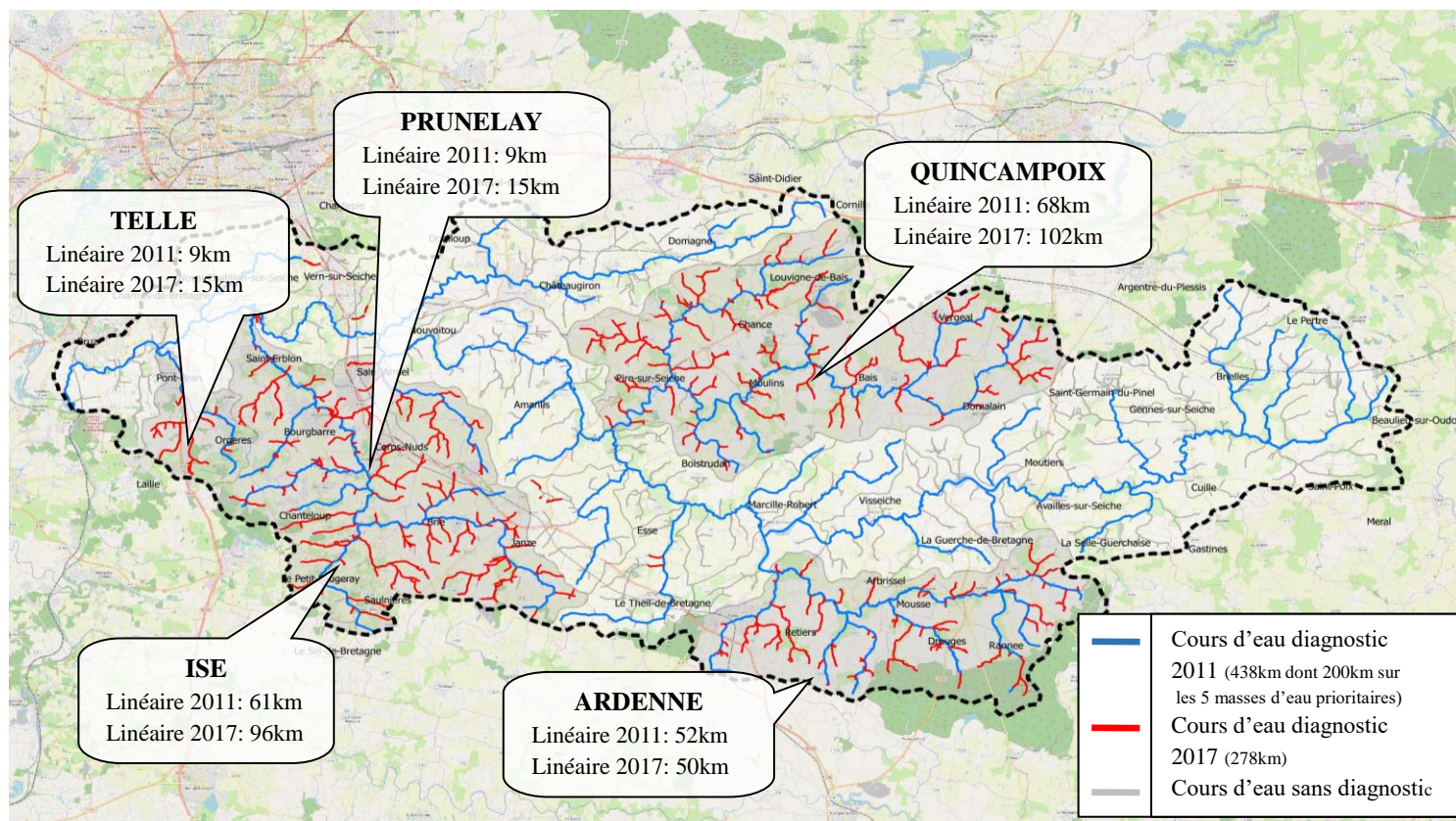


\* A noter que les communes de Piré-sur-Seiche et Chancé ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour devenir Piré - Chancé



Un premier diagnostic des cours d'eau a été réalisé en 2011 sur 438 km. Il a abouti à un programme d'actions de 5 ans pour la période 2012-2016. Le syndicat a réalisé en 2017 un second diagnostic pour compléter le précédent sur les **287 km de cours d'eau restants de 5 masses d'eau prioritaires : Prunelay, Quincampoix, Ardenne, Ise et Tellé.**

Ces 2 diagnostics, réalisés selon la méthode REH<sup>1</sup> sur l'ensemble des cours d'eau des 5 masses d'eau prioritaires, mettent en évidence une **dégradation quasi-généralisée.**



### Les principales altérations relevées sont :

- **La modification physique des cours d'eau** (64 % des cours d'eau recalibrés et rectifiés/déplacés, 6% des cours d'eau visités busés, présence d'un plan d'eau sur cours d'eau tous les 4 km,) ;
- **La succession des ouvrages hydrauliques** (1 ouvrage infranchissable tous les 2,8 km (passages busés, bastinges, seuils...), 1 ouvrage de déviation des écoulements vers un plan d'eau tous les 12 km) ;
- **L'altération des zones de source** (seules 20 % des sources rencontrées apparaissent naturelles, 1 sortie de drain tous les 700 m) ;
- **La dégradation de la végétation rivulaire** (16 % des cours d'eau n'ont pas de ripisylve, nombreux tronçons présentant un entretien drastique).

<sup>1</sup> Réseau d'Evaluation des Habitats : Initialement mise en place par le Conseil Supérieur de la Pêche, cette méthode a été adaptée pour diagnostiquer les cours d'eau dans le cadre des contrats territoriaux du district Loire Bretagne

**Les altérations mises en évidence** au cours du diagnostic sont généralisées à l'échelle du bassin versant et ont pour conséquences des impacts majeurs sur:

- LA QUALITÉ DE L'EAU (diminution de la capacité d'auto-épuration des cours d'eau)
- LA BIODIVERSITÉ (dégradation de la mosaïque de milieux caractérisant un cours d'eau et ses annexes)
- L'HYDROLOGIE (accentuation des épisodes d'assec et accélération des écoulements en période de crue)

De par le réchauffement climatique, il est à prévoir une amplification des phénomènes extrêmes (crues, sécheresses...) avec pour conséquence une plus grande vulnérabilité des milieux.

### LES ENJEUX IDENTIFIES SONT LES SUIVANTS

- **Améliorer le fonctionnement hydromorphologique et écologique des cours d'eau** (retrouver le profil d'équilibre naturel des cours d'eau de têtes de bassin versant, réduire l'impact des plans d'eau sur cours d'eau, identifier les zones de sources prioritaires et retrouver leur rôle d'alimentation des cours d'eau, identifier les ouvrages transversaux prioritaires) ;
- **Poursuivre une gestion raisonnée des berges et leurs annexes** (avoir une gestion différenciée des arbres tombés dans la rivière (retrait ou stabilisation), retrouver les conditions naturelles permettant la fraie du brochet, limiter la prolifération des plantes invasives, informer les agriculteurs sur l'interdiction des abreuvements directs) ;
- **Evaluer l'efficacité des travaux à travers un suivi performant** (budgétiser un suivi basique sur l'ensemble des sites restaurés, réaliser un suivi scientifique sur des projets ambitieux) ;
- **Partager les connaissances et les enjeux autour du fonctionnement des milieux aquatiques et des travaux de restauration** (animation de la commission milieux aquatiques, préparation et suivi de chantiers, communication).

Le tableau suivant résume, par catégorie d'action, les types et quantités de travaux prévus au programme d'actions 2019-2024 :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Restauration du lit mineur (ml)	5 523	5 523	4 863	6 689	6 330	6 085	<b>35 013</b>
Aménagement des ouvrages	3	10	2	3	3	2	<b>23</b>
Aménagement des plans d'eau	3	5	3	3	3	2	<b>19</b>
Restauration d'une zone de sources	2	2	1	2	1	-	<b>8</b>
Aménagement d'une frayère à brochet	-	1	-	1	-	-	<b>2</b>
Gestion des embâcles totaux	25	25	25	25	25	25	<b>150</b>
Chantiers bénévoles	1	1	1	1	1	-	<b>5</b>
Etude (diagnostic) plan d'eau prioritaire	1	-	1	-	1	-	<b>3</b>

Ces différentes catégories d’actions sont présentées sous la forme d’une « **fiche action** » associée à une carte de localisation à l’échelle du bassin versant de la Seiche (page 22 à la page 35).

FICHE N°1	Déplacement du cours d’eau dans son lit d’origine
FICHE N°2	Reméandrage du cours d’eau dans son tracé actuel
FICHE N°3	Apport granulométrique
FICHE N°4	Diversification des habitats aquatiques
FICHE N°5	Dé-busage du cours d’eau
FICHE N°6	Aménagement des ouvrages hydrauliques
FICHE N°7	Aménagement des plans d’eau sur cours
FICHE N°8	Restauration des zones de sources
FICHE N°9	Gestion raisonnée des berges et annexes hydrauliques
FICHE N°10	Animation, communication, sensibilisation, dispositifs de suivi des travaux

Ces actions s’inscrivent dans le programme d’actions 2019-2024 à travers la stratégie suivante :

**- Près de 80 % du budget « travaux » est alloué aux 5 masses d’eau prioritaires :**

▪ **“Atteindre le bon état écologique de la masse d’eau du Tellé en 2024”:**

Des actions pluriannuelles sont programmées sur cette masse d’eau afin de restaurer un linéaire suffisamment important de cours d’eau, afin d’obtenir un impact rapidement sur la qualité de l’eau et les habitats. L’objectif est d’atteindre le « bon état » en fin de contrat.

Cela apparaît d’autant plus judicieux que cette masse d’eau est déclassée uniquement en raison du critère « morphologie » et « matière organique » et que ces actions cumulées devraient assurer une plus-value rapide.

▪ **“Actions sur les têtes de bassin versant sur les 4 autres masses d’eau prioritaires avec des actions transversales (agricoles, bocage, assainissement...)” :**

Année 1 - 2019	Année 2 - 2020	Année 3 - 2021	Année 4 - 2022	Année 5 - 2023	Année 6 - 2024
Prunelay	Ise	Ardenne	Quincampoix	Actions sur les 4 masses d’eau	Actions sur les 4 masses d’eau

En fonction des opportunités et des dynamiques locales, le calendrier de programmation pourra être modifié chaque année après validation par la commission milieux aquatiques.

**- Environ 20 % du budget « travaux » est alloué :**

- **Aux actions de restauration de cours d’eau hors masses d’eau prioritaires** (opportunités locales, chantiers vitrines) ;
- **Aux autres actions** (gestion d’embâcles, frayères à brochets, matériaux et animation pour chantiers bénévoles) ;

- **Hors « travaux », un budget complémentaire est prévu pour :**

- La réalisation de **5 études sur des plans d'eau** majeurs à forts enjeux ;
- **L'animation** (poste de technicien de rivière), le **suivi** (suivi morphologique, hydrologique, biologique et participation au programme scientifique Berceau) et **l'évaluation** du programme d'actions (étude évaluative du programme 2019-2024).

**Le budget global du programme d'actions, réparti sur 6 ans.** Ce programme pourra être prolongé jusqu'en 2025, soit pour une durée de 7 ans.

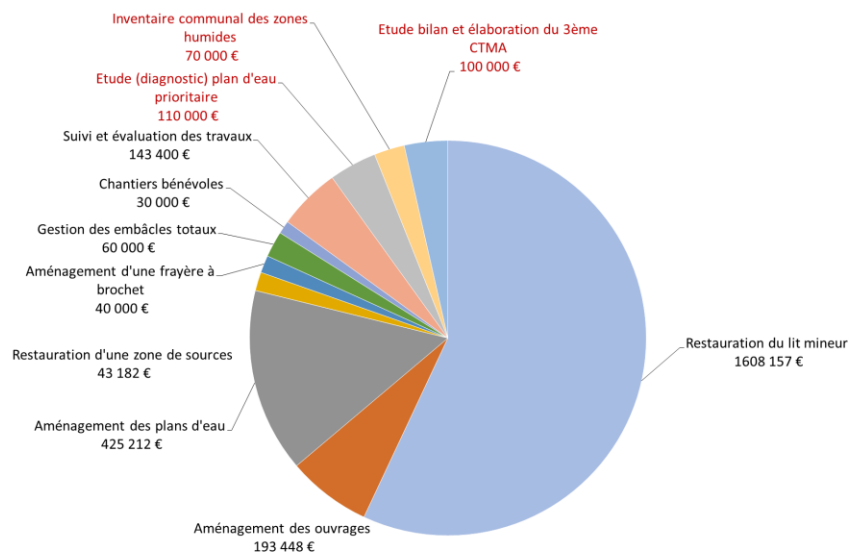
Le cout total du programme d'action est estimé à **3 123 400 € TTC** :

- **2 400 000 € TTC de travaux, dont :**

- 441 880 € sur la masse d'eau du Tellé et 1 131 120 € TTC sur les 4 autres masses d'eau prioritaires,
- 383 000 € TTC sur les masses d'eau non prioritaires,
- Des forfaits annuels (au total, 60 000 € TTC pour la gestion des embâcles, 40 000 € TTC pour l'aménagement de frayères à brochet et 30 000 € TTC pour les chantiers bénévoles).

- **663 400 € TTC pour les actions complémentaires (études, suivi/évaluation, animation).**

**Dépenses globales par type d'action dans le cadre du volet milieux aquatiques 2019-2024**



Le plan de financement prévisionnel prévoit 80 % de subventions (à confirmer fin 2018 après adoption du 11<sup>ème</sup> programme de l'AELB). La part d'autofinancement sera prise en charge par le SBV Seiche.

Outre le programme d'actions du SBV de la Seiche, le dossier DIG-autorisation environnementale intègre des projets portés par les communes et bénéficiant de l'appui technique du syndicat :

- 1) **Renaturation du ruisseau des Bouillons sur la commune de Saint Erblon dans le cadre de mesures compensatoires.**
- 2) **Renaturation des ruisseaux du Clos Sotin et du Peillac sur la commune de Vern sur Seiche dans le cadre de l'aménagement de la ZAC « Les Perrières ».**

**Le document est composé d'une Déclaration d'Intérêt Général ainsi que du Dossier d'Autorisation Environnementale.**

Les tableaux ci-après détaillent par type d'actions, les rubriques de la nomenclature Loi sur l'Eau visées dans le cadre du projet :

NUMERO DE LA FICHE-ACTION	INTITULE DE LA FICHE-ACTION	PRECISIONS SUR LES MODALITES DE DEFINITION DE L'ACTION	Rubrique de la nomenclature EAU concernée
1	Remise du cours d'eau dans son lit d'origine	Action incluant la définition du nouveau tracé, les travaux de remise en fond de vallée et les travaux de recréation de profils en travers et de végétation rivulaire adaptée.	3.1.2.0 3.1.5.0
2	Reméandrage du cours d'eau dans son tracé actuel	Action incluant les travaux de retalutage / terrassement de berge et de recharge granulométrique	3.1.2.0 3.1.5.0
3	Recharge granulométrique	Action à préconiser dans le cas de cours d'eau déjà relativement sinueux nécessitant de remonter le fond du lit et/ou de créer des risbermes pour resserrer/diversifier les écoulements	3.1.2.0 3.1.5.0
4	Diversification des habitats	Application de techniques végétales et minérales	3.1.2.0 3.1.5.0
5	Débusage	Remise à ciel ouvert d'un cours d'eau busé avec renaturation du lit mineur	3.1.2.0 3.1.5.0
6	Aménagement d'un ouvrage hydraulique	Variantes possibles : dérasement, arasement, dispositifs de franchissement piscicole	3.1.2.0 3.1.4.0 3.1.5.0
7	Aménagement d'un plan d'eau	Variantes possibles : suppression (avec recréation de lit), abaissement partiel de la ligne d'eau et mise en dérivation, autre (exemple : tuyau court-circuitant le plan d'eau sur des secteurs à enjeu piscicole nul)	3.1.2.0 3.1.4.0 3.1.5.0 3.2.4.0
8	Restauration de zones de source	Suppression des collecteurs de drains couplée à des mesures d'accompagnement, échanges parcellaires ou achat de parcelles, changement d'occupation du sol, MAE, préemption environnementale	3.1.2.0
9	Gestion raisonnée des berges et annexes	Gestion sélective des embâcles problématiques (retrait si enjeux forts ou stabilisation pour diversifier les habitats aquatiques) et aménagement de zones de frai du brochet	3.1.2.0
10	Animation / Communication / Sensibilisation / Dispositif de suivi	Cette fiche présente les modalités de concertation et d'animation du programme d'action ainsi que ses différents indicateurs de suivi et d'effet.	-

		RUBRIQUES					
		3.1.2.0	3.1.4.0	3.1.5.0	3.2.3.0	3.2.4.0	3.3.1.0
CATÉGORIES DE TRAVAUX	Cours d'eau	16 506m	-	16 506m	-	-	-
	Ouvrages	16	16	16	-	-	-
	Plans d'eau	14	14	14	-	14	-
	Zones de source	7	-	-	-	-	-
	Frayères	3	-	-	-	-	3